

## Assurance complémentaire pour prestations ambulatoires

<b>Traitement ambulatoire</b>	Par des médecins, des chiropraticien-ne-s et des thérapeutes (logopèdes, podologues, ergothérapeutes, physiothérapeutes et psychothérapeutes) avec diplôme fédéral, sur prescription médicale
<b>Médecine alternative</b>	Prestations pour les traitements de médecine alternative par des médecins formés, légalement reconnus ou par des praticiens en thérapies naturelles, naturopathes et thérapeutes reconnus par Sympany
<b>Étranger</b>	Traitement ambulatoire (en cas d'urgence) Traitement hospitalier (en cas d'urgence) Traitements à choix (ambulatoires et hospitaliers)
<b>Moyens auxiliaires</b>	Aides visuelles (lunettes et lentilles de contact) Autres moyens auxiliaires (en cas de nécessité médicale et de prescription médicale)
<b>Cures</b>	Cures balnéaires, prescrites par le médecin, dans un établissement balnéaire reconnu en Suisse Cures de convalescence, prescrites par le médecin, dans un établissement de cure reconnu par Sympany, suite à une hospitalisation Bains thermaux, prescrits par un médecin
<b>Médicaments</b>	Médicaments prescrits par le médecin
<b>Maternité<sup>1</sup></b>	Examens de contrôle Préparation à l'accouchement et gymnastique postnatale (cours prodigués par une sage-femme) Aide-ménagère après la naissance Indemnité d'allaitement Conseil en allaitement
<b>Soins</b>	Soins dans des EMS reconnus Aide et soins à domicile (Spitex), prescrits par le médecin et effectués au domicile par des fournisseurs de prestations reconnus Aide-ménagère, prescrite par le médecin Aide-ménagère, prescrite par le médecin à des personnes ayant la garde d'enfants
<b>Prévention</b>	Détection précoce de maladies Vaccinations Examens gynécologiques préventifs Check-up Promotion de la santé et fitness
<b>Hôpital (Suisse)</b>	Traitements hospitaliers aigus dans des hôpitaux reconnus Choix du médecin Séjour (confort de la chambre) Réadaptation stationnaire Séjours psychiatriques stationnaires Rooming-in (Séjour simultané d'un des parents avec l'enfant dans la même chambre ou en cas d'hébergement en dehors de l'hôpital)
<b>Frais de transport</b>	Transports d'urgence médicaux chez le médecin / à l'hôpital Actions de recherche, de sauvetage et de dégagement Rapatriements Frais de trajet (sur présentation d'une prescription médicale, p.ex. en cas de dialyse, de chimiothérapie ou de radiothérapie)
<b>Soins dentaires</b>	Maladies graves du système de la mastication et maladies graves en général Dommages dentaires causés par un accident Traitements orthodontiques jusqu'à l'âge de 25 ans Examen de contrôle, y c. radiographie jusqu'à l'âge de 25 ans Extraction des dents de sagesse

plus

**Le complément optimal à l'assurance de base**

—		
	<b>sans natura</b>	<b>avec natura</b>
Méthodes reconnues selon la liste Sympany <sup>2</sup>	50 % des frais	80 % des frais
Méthodes étendues selon la liste Sympany <sup>2</sup>	Aucune prise en charge des coûts	50 %, max. CHF 1'000.- par année civile
Remèdes naturels (remèdes phytothérapeutiques, homéopathiques et anthroposophiques ainsi qu'oligoéléments)	80 % des frais	80 % des frais
Limite globale de la médecine alternative	CHF 3'000.- par année civile	CHF 6'000.- par année civile
Prise en charge intégrale des coûts en complément de l'assurance de base		
—		
—		
Enfants jusqu'à 18 ans: max. CHF 270.- par année civile Adultes: max. CHF 270.- sur une période de trois années civiles		
50 %, max. CHF 250.- par année civile		
—		
—		
50 %, max. 12 entrées		
90 % illimités pour les médicaments qui ne sont pas pris en charge par l'assurance de base et ne sont pas exclus par Sympany		
—		
Max. CHF 200.-		
—		
CHF 250.- par enfant		
—		
—		
—		
—		
—		
80 %, max. CHF 220.- par année civile		
90 %, un examen par an (tous les 3 ans au titre de l'assurance de base)		
Max. CHF 300.- par année civile		
Être en forme: max. CHF 150.- par année civile pour les conseils nutritionnels, le sevrage tabagique, etc. Rester en forme: max. CHF 200.- par année civile pour les abonnements de fitness, le sport en club ainsi que les cours de fitness et de relaxation. Sports, centres de fitness et cours reconnus: <a href="http://www.sympany.ch/sport">www.sympany.ch/sport</a>		
—		
—		
—		
—		
—		
100 % des coûts (en complément de l'assurance de base) Opérations de recherche: max. CHF 100'000.- par année civile		
Max. CHF 100.- par année civile		
—		
—		
70 %, max. CHF 10'000.- (délai d'attente de 2 ans, sauf en cas d'assurance précédente équivalente et si au moins l'un des parents est assuré chez Sympany)		
CHF 60.- par an		
90 % des frais		

<sup>1</sup> Délai d'attente pour les prestations de maternité au titre des assurances complémentaires: 270 jours avant la date d'accouchement prévue

<sup>2</sup> [www.sympany.ch/methodes](http://www.sympany.ch/methodes)

## Assurance complémentaire pour prestations ambulatoires

		premium															
<b>Traitement ambulatoire</b>	Par des médecins, des chiropraticien-ne-s et des thérapeutes (logopèdes, podologues, ergothérapeutes, physiothérapeutes et psychothérapeutes) avec diplôme fédéral, sur prescription médicale	—															
<b>Médecine alternative</b>	Prestations pour les traitements de médecine alternative par des médecins formés, légalement reconnus ou par des praticiens en thérapies naturelles, naturopathes et thérapeutes reconnus par Sympany	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>sans natura</th> <th>avec natura</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Méthodes reconnues selon la liste Sympany<sup>2</sup></td> <td>50 % des frais</td> <td>80 % des frais</td> </tr> <tr> <td>Méthodes étendues selon la liste Sympany<sup>2</sup></td> <td>Aucune prise en charge des coûts</td> <td>50 %, max. CHF 2'000.- par année civile</td> </tr> <tr> <td>Remèdes naturels (remèdes phytothérapeutiques, homéopathiques et anthroposophiques ainsi qu'oligoéléments)</td> <td>80 % des frais</td> <td>80 % des frais</td> </tr> <tr> <td>Limite globale de la médecine alternative</td> <td>CHF 6'000.- par année civile</td> <td>CHF 10'000.- par année civile</td> </tr> </tbody> </table>		sans natura	avec natura	Méthodes reconnues selon la liste Sympany <sup>2</sup>	50 % des frais	80 % des frais	Méthodes étendues selon la liste Sympany <sup>2</sup>	Aucune prise en charge des coûts	50 %, max. CHF 2'000.- par année civile	Remèdes naturels (remèdes phytothérapeutiques, homéopathiques et anthroposophiques ainsi qu'oligoéléments)	80 % des frais	80 % des frais	Limite globale de la médecine alternative	CHF 6'000.- par année civile	CHF 10'000.- par année civile
	sans natura	avec natura															
Méthodes reconnues selon la liste Sympany <sup>2</sup>	50 % des frais	80 % des frais															
Méthodes étendues selon la liste Sympany <sup>2</sup>	Aucune prise en charge des coûts	50 %, max. CHF 2'000.- par année civile															
Remèdes naturels (remèdes phytothérapeutiques, homéopathiques et anthroposophiques ainsi qu'oligoéléments)	80 % des frais	80 % des frais															
Limite globale de la médecine alternative	CHF 6'000.- par année civile	CHF 10'000.- par année civile															
<b>Étranger</b>	Traitement ambulatoire (en cas d'urgence)	—															
	Traitement hospitalier (en cas d'urgence)	—															
	Traitements à choix (ambulatoires et hospitaliers)	—															
<b>Moyens auxiliaires</b>	Aides visuelles (lunettes et lentilles de contact)	Les coûts des traitements médicaux ambulatoires à l'étranger sont pris en charge franchise de CHF 300.- et quote-part de 10 %															
	Autres moyens auxiliaires (en cas de nécessité médicale et de prescription médicale)	Enfants jusqu'à 18 ans: max. CHF 420.- par année civile Adultes: max. CHF 420.- sur une période de trois années civiles															
<b>Cures</b>	Cures balnéaires, prescrites par le médecin, dans un établissement balnéaire reconnu en Suisse	50 %, max. CHF 250.- par année civile															
	Cures de convalescence, prescrites par le médecin, dans un établissement de cure reconnu par Sympany, suite à une hospitalisation	—															
	Bains thermaux, prescrits par un médecin	—															
<b>Médicaments</b>	Médicaments prescrits par le médecin	50 %, max. 12 entrées															
<b>Maternité<sup>1</sup></b>	Examens de contrôle	90 % illimités pour les médicaments qui ne sont pas pris en charge par l'assurance de base et ne sont pas exclus par Sympany															
	Préparation à l'accouchement et gymnastique postnatale (cours prodigués par une sage-femme)	—															
	Aide-ménagère après la naissance	Max. CHF 200.-															
	Indemnité d'allaitement	—															
	Conseil en allaitement	CHF 250.- par enfant															
<b>Soins</b>	Soins dans des EMS reconnus	—															
	Aide et soins à domicile (Spitex), prescrits par le médecin et effectués au domicile par des fournisseurs de prestations reconnus	—															
	Aide-ménagère, prescrite par le médecin	—															
	Aide-ménagère, prescrite par le médecin à des personnes ayant la garde d'enfants	—															
<b>Prévention</b>	Détection précoce de maladies	—															
	Vaccinations	80 %, max. CHF 220.- par année civile															
	Examens gynécologiques préventifs	90 %, un examen par an (tous les 3 ans au titre de l'assurance de base)															
	Check-up	Max. CHF 600.- par année civile															
	Promotion de la santé et fitness	Être en forme: max. CHF 250.- par année civile pour les conseils nutritionnels, le sevrage tabagique, etc. Rester en forme: max. CHF 300.- par année civile pour les abonnements de fitness, le sport en club ainsi que les cours de fitness et de relaxation. Sports, centres de fitness et cours reconnus: <a href="http://www.sympany.ch/sport">www.sympany.ch/sport</a>															
<b>Hôpital (Suisse)</b>	Traitements hospitaliers aigus dans des hôpitaux reconnus	—															
	Choix du médecin	—															
	Séjour (confort de la chambre)	—															
	Réadaptation stationnaire	—															
	Séjours psychiatriques stationnaires	—															
	Rooming-in (Séjour simultané d'un des parents avec l'enfant dans la même chambre ou en cas d'hébergement en dehors de l'hôpital)	—															
<b>Frais de transport</b>	Transports d'urgence médicaux chez le médecin / à l'hôpital	100 % des coûts (en complément de l'assurance de base)															
	Actions de recherche, de sauvetage et de dégagement	Opérations de recherche: max. CHF 100'000.- par année civile															
	Rapatriements	Max. CHF 400.- par année civile															
	Frais de trajet (sur présentation d'une prescription médicale, p.ex. en cas de dialyse, de chimiothérapie ou de radiothérapie)	—															
<b>Soins dentaires</b>	Maladies graves du système de la mastication et maladies graves en général	—															
	Dommages dentaires causés par un accident	—															
	Traitements orthodontiques jusqu'à l'âge de 25 ans	70 %, max. CHF 15'000.- (délai d'attente de 2 ans, sauf en cas d'assurance précédente équivalente et si au moins l'un des parents est assuré chez Sympany)															
	Examen de contrôle, y c. radiographie jusqu'à l'âge de 25 ans	CHF 60.- par an															
	Extraction des dents de sagesse	90 % des frais															

<sup>1</sup> Délai d'attente pour les prestations de maternité au titre des assurances complémentaires: 270 jours avant la date d'accouchement prévue

<sup>2</sup> [www.sympany.ch/methodes](http://www.sympany.ch/methodes)